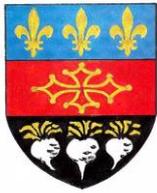


RABASTENS



NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2023 DE LA COMMUNE DE RABASTENS

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au Compte Administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le Compte Administratif 2023 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la Commune entre le 1er janvier et le 31 décembre 2023. Il est en concordance avec le Compte de Gestion établi par le Trésorier.

Le Compte Administratif doit être voté au plus tard le 30 juin 2024 (article L1612-12 du code général des collectivités territoriales), la date limite de transmission au représentant de l'État est le 15 juillet 2024 (article L1612-13 du code général des collectivités territoriales)

La Commune de Rabastens dispose de 2 budgets :

- Le budget principal
- Le budget du CCAS

LE BUDGET PRINCIPAL

LE CONTENU DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Les Soldes intermédiaires de gestion

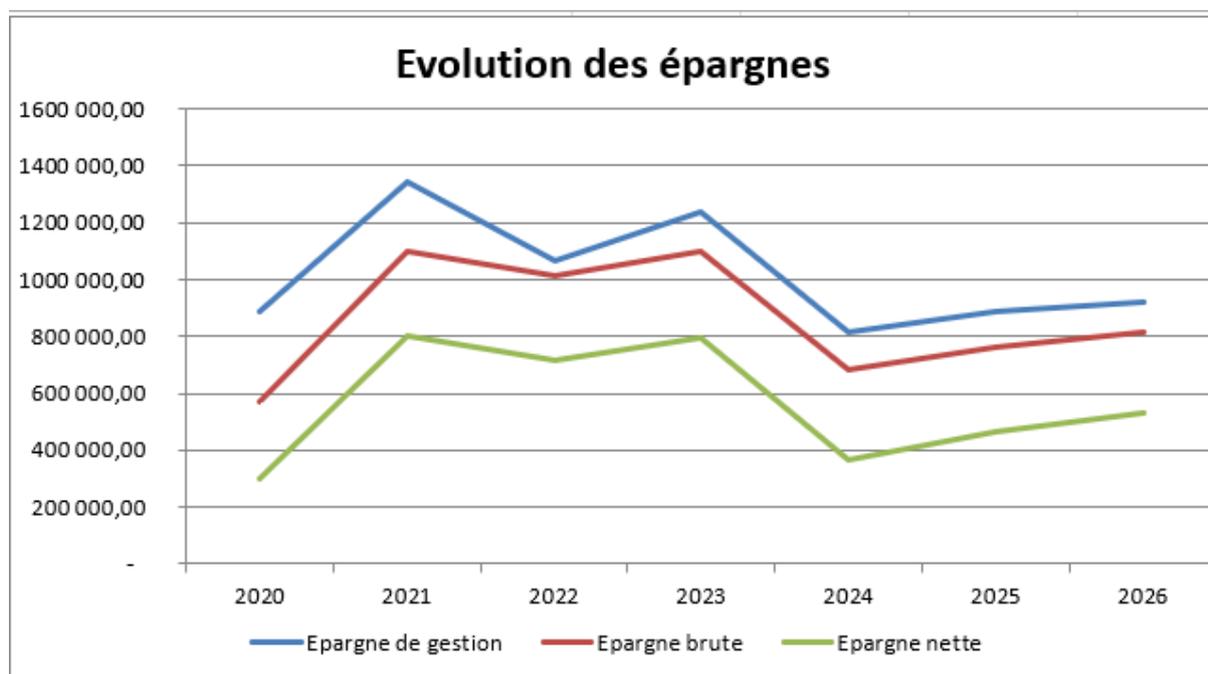
Globalement, la situation de 2023 montre une gestion efficace, avec un résultat de clôture de 1 090 523 €

Rabastens	2022	2023
Tableau des soldes de fonctionnement		
+ Produits fiscaux	2 018 528	2 226 239
+ Dotations et subventions	1 634 100	1 676 305
+ Produits de gestion courante	214 105	201 753
= Produits de fonctionnement courant	3 866 733	4 104 296
- Charges de personnel	1 748 773	1 872 116
- Charges à caractère général	773 907	706 985
- Charges de gestion courante	280 053	288 293
= Charges de fonctionnement courant	2 802 733	2 867 394
= Epargne de gestion	1 064 000	1 236 902
+ Produits exceptionnels et financiers	199 666	118 799
- Charges exceptionnelles et financières	251 787	257 487
= Epargne brute	1 011 879	1 098 213
Tableau des soldes d'investissement		
- Remboursement des emprunts	296 399	305 908
= Epargne nette	715 480	792 305
+ Recettes propres	851 541	1 711 103
+ cession des immobilisations (775)	700	72 000
= Capacité d'investissement	1 567 720	2 575 408
<i>Travaux d'investissement et autres dépenses</i>	2 020 463	2 259 786
<i>Affectation de résultat N-1 (fct et inv)</i>	2 185 182	544 109
<i>Subventions</i>	324 066	37 145
<i>Emprunt nouveau</i>	0	0
= Résultats de clôture (hors restes à réaliser N+)	2 056 506	896 876
+ Restes à réaliser N+1	-541 376	193 647
= Résultat de clôture	1 515 130	1 090 523

L'épargne brute correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Appelée aussi "autofinancement brut", l'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

L'épargne nette correspond à l'épargne brute après déduction des remboursements de dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de dette.

L'épargne brute représentant 1 M€ va permettre de maintenir une bonne capacité du financement des investissements.



Section de fonctionnement :

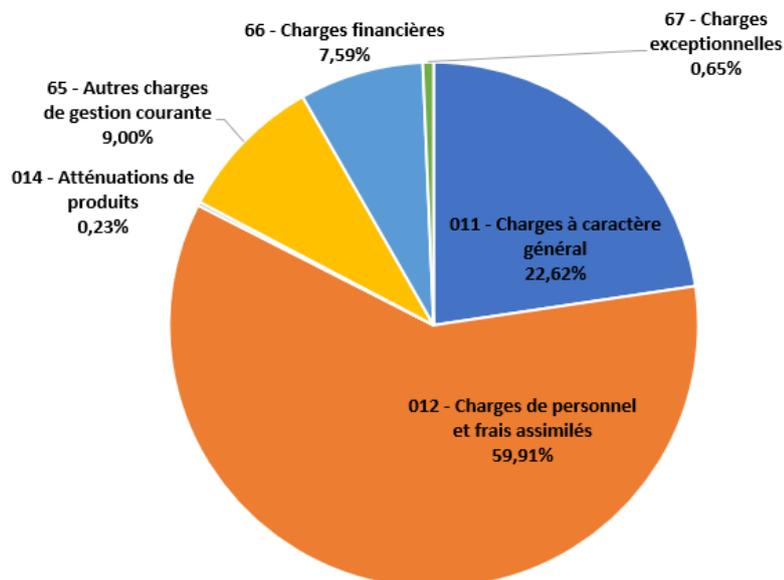
La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont constituées :

- des charges à caractère général (chapitre 011) : charges afférentes aux fluides, à l'énergie, les divers contrats de maintenance et de prestations de services, les frais de location de matériel, de télécommunication, d'entretien des bâtiments communaux et du matériel, l'achat des matières premières et fournitures
- des charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012)
- des autres charges de gestion courante (chapitre 65) : les indemnités des élus, les subventions versées aux associations, contributions SDET, Federteep...
- des charges financières (chapitre 66) : les intérêts des emprunts
- des charges exceptionnelles (chapitre 67)
- des atténuations de produits (chapitre 014) : attributions de compensation voirie

Les dépenses réelles représentent 3 124 882€



DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses d'ordre (chapitre 042) constituées des amortissements et des écritures de cessions représentent 367 978 €

Soit un total des dépenses (réelles et ordre) de l'exercice 2023 de 3 492 859 €

La répartition par chapitre est la suivante :

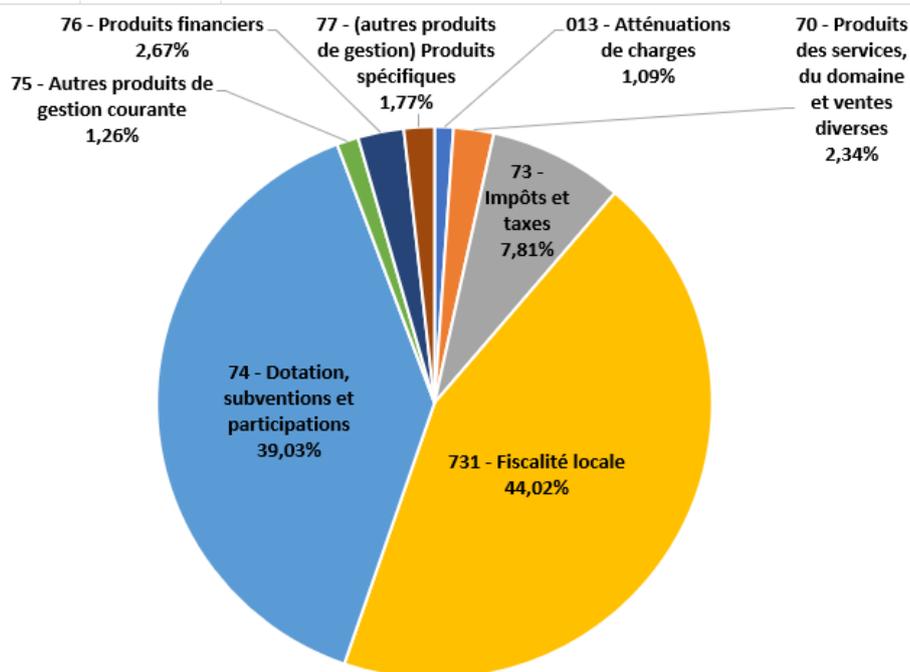
CHAPITRE	CA 2023
011 - Charges à caractère général	706 985,07
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 872 115,78
014 - Atténuations de produits	7 094,64
65 - Autres charges de gestion courante	281 198,82
66 - Charges financières	237 058,36
67 - Charges exceptionnelles	20 428,93
OPÉRATIONS RÉELLES	3 124 881,60
023 - Virement à la section d'investissement	-
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	367 977,91
OPÉRATIONS D'ORDRE	367 977,91
TOTAL DEPENSES	3 492 859,51

Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre :

- des prestations fournies à la population (chapitre 70) : entrées musée, piscine, camping, école de musique, produits des concessions de cimetières, redevances terrasses...
- des impôts et taxes (chapitre 73) : FPIC, attribution de compensation,
- de la fiscalité locale (chapitre 731) : fiscalité directe TH TFPB TFPNB, droits de mutation, taxe sur la consommation d'électricité, droits de place marché plein vent,
- des dotations, subventions et participations (chapitre 74) dotation forfaitaire, dotation de solidarité rurale, dotation de péréquation, fonds de compensation de TVA, subventions
- des autres produits de gestions courante (chapitre 75) revenus des immeubles, redevances des concessionnaires...
- des produits financiers (chapitre 76) fonds de soutien remboursement emprunt
- des produits exceptionnels (chapitre 77) remboursement assurance, cessions d'immobilisation...
- du résultat d'exploitation reporté (chapitre 002) de l'exercice 2022

Les recettes réelles représentent 5 810 225 € (dont 1 515 130€ de résultat reporté)



RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes d'ordre représentent 138 021 € et correspondent :

- aux opérations d'ordre (chapitre 042 opération de transfert entre section) : travaux en régie, amortissement de subvention

Soit un total des recettes (réelles et ordre) de l'exercice 2023 de 5 948 246 €

La répartition par chapitres est la suivante :

CHAPITRE	CA 2023
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	1 515 129,87
013 - Atténuations de charges	46 960,48
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	100 661,31
73 - Impôts et taxes	335 632,00
731 - Fiscalité locale	1 890 606,59
75 - Autres produits de gestion courante	54 130,88
76 - Produits financiers	114 651,03
77 - (autres produits de gestion) Produits spécifiques	76 148,20
OPÉRATIONS RÉELLES	5 810 224,95
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	138 021,31
OPÉRATIONS D'ORDRE	138 021,31
TOTAL RECETTES	5 948 246,26

Section d'investissement :

La section d'investissement concerne la réalisation des projets de la Commune à moyen et long terme en dépenses et les recettes correspondantes.

Les dépenses sont liées aux acquisitions de biens et de matériel durable, de la construction ou de l'aménagement de bâtiments et des travaux d'infrastructure ainsi que du remboursement du capital des emprunts.

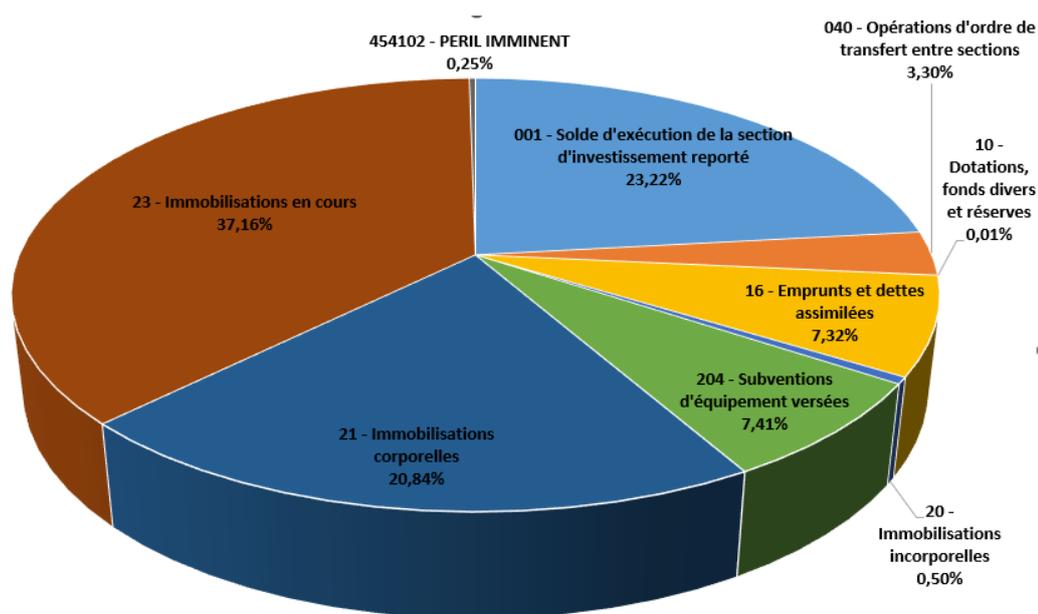
Les recettes sont constituées des dotations et subventions, du fonds de compensation de TVA (FCTVA) de l'exercice N-2 et des emprunts.

Dépenses d'investissement :

Les dépenses d'investissement réalisées en 2023 s'élèvent à 4 181 499 €, intégrant les restes à réaliser (RAR) à hauteur de 506 763 €.

La répartition par chapitres est la suivante :

CHAPITRE	CA 2023	RESTES A RÉALISER (RAR)	CA + RAR
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	971 020,73		971 020,73
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	138 021,31		138 021,31
10 - Dotations, fonds divers et réserves	419,12		419,12
16 - Emprunts et dettes assimilées	305 908,10		305 908,10
20 - Immobilisations incorporelles	17 176,09	3 551,60	20 727,69
204 - Subventions d'équipement versées	295 465,34	14 356,81	309 822,15
21 - Immobilisations corporelles	745 325,08	125 911,81	871 236,89
23 - Immobilisations en cours	1 201 400,05	352 300,32	1 553 700,37
454102 - PERIL IMMINENT	-	10 642,80	10 642,80
TOTAL DÉPENSES	3 674 735,82	506 763,34	4 181 499,16



En 2023 les dépenses liées au programme d'équipement (opérations) s'élèvent à 2 650 300€ dont 496 120 € de RAR.

Les opérations de dépenses d'investissement concernaient :

OPÉRATIONS	DÉPENSES		
	CA 2023	RAR	CA 2023 AVEC RAR
10 - NOTRE DAME DU BOURG	599 926,20	60 194,74	660 120,94
11 - EGLISES	40 281,17	66 075,51	106 356,68
12 - MUSEE	27 756,56	8 731,80	36 488,36
13 - MAIRIE	12 732,56	14 835,48	27 568,04
14 - PATRIMOINE URBAIN	11 640,60	12 538,80	24 179,40
15 - PATRIMOINE DIVERS	4 516,40		4 516,40
21 - STADES	24 241,63	2 220,00	26 461,63
22 - PISCINE	123 079,77	109 683,12	232 762,89
23 - AIRES DE JEUX	107 850,83		107 850,83
24 - CIMETIERE	41 376,00		41 376,00
26 - EQUIPEMENTS PUBLICS DIVERS	258 275,67	33 503,03	291 778,70
31 - VOIRIE	307 651,10	148 842,30	456 493,40
32 - PLAN DE CIRCULATION	8 400,00		8 400,00
33 - ECLAIRAGE PUBLIC	186 868,51	10 946,98	197 815,49
34 - AMENAGEMENTS URBAINS	181 171,45	7 348,81	188 520,26
41 - TRAVAUX BATIMENTS MUNICIPAUX	-	1 125,84	1 125,84
42 - ACHATS SERVICES TECHNIQUES	24 811,37	1 071,30	25 882,67
43 - ACHAT MATERIEL ROULANT	136 186,56		136 186,56
44 - ACHATS ADMINISTRATION	39 960,57	19 002,83	58 963,40
45 - POLICE MUNICIPALE	12 105,36		12 105,36
46 - VIDEOPROTECTION	5 347,25		5 347,25
TOTAL OPÉRATIONS	2 154 179,56	496 120,54	2 650 300,10

Les dépenses hors opérations concernent :

- les dotations et fonds divers chapitre 10 : reversement de la taxe d'aménagement à l'Agglomération Gaillac Graulhet
- le chapitre 16 : remboursement du capital des emprunts
- le chapitre 204 : les attributions de compensation pour l'investissement voirie versées à l'Agglomération
- le chapitre 040 pour les opérations d'ordres concernant les travaux en régie et les amortissements des subventions
- le chapitre 454 pour les travaux effectués d'office pour compte de tiers

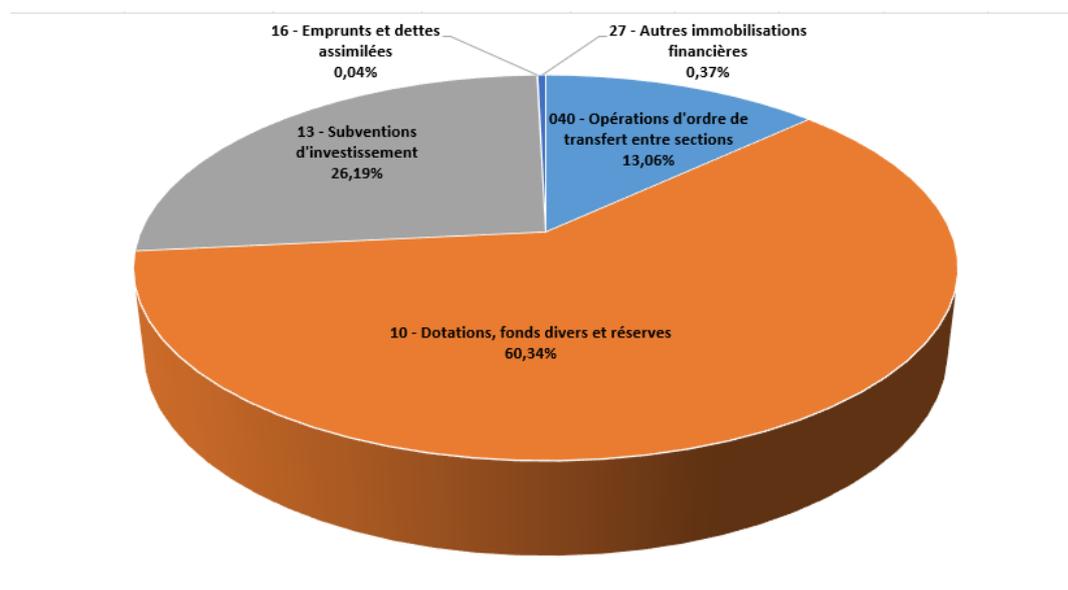
HORS OPÉRATION	CA 2023	RESTES A RÉALISER (RAR)	CA + RAR
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	971 020,73		971 020,73
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	138 021,31		138 021,31
10 - Dotations, fonds divers et réserves	419,12		419,12
16 - Emprunts et dettes assimilées	305 908,10		305 908,10
204 - Subv d'équipements versées	105 187,00		105 187,00
21 - Immobilisations corporelles	-		-
4541102 - Péril imminent impasse de la Castagne		10 642,80	10 642,80
TOTAL DÉPENSES	1 520 556,26	10 642,80	1 531 199,06

Les recettes d'investissement :

Les recettes d'investissement réalisées en 2023 s'élèvent à 2 816 636 €, intégrant les restes à réaliser (RAR) à hauteur de 700 411 €.

La répartition par chapitre est la suivante :

CHAPITRE	CA 2023	RESTES A RÉALISER (RAR)	CA + RAR
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	367 977,91		367 977,91
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 699 552,78		1 699 552,78
13 - Subventions d'investissement	37 144,53	700 410,60	737 555,13
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 100,00		1 100,00
27 - Autres immobilisations financières	10 450,04		10 450,04
TOTAL	2 116 225,26	700 410,60	2 816 635,86



En 2023 les recettes liées au programme d'équipement (opérations) s'élèvent à 737 555€ dont 700 411 € de RAR.

La répartition par opération est la suivante :

CA 2023 - DÉTAIL PAR OPÉRATION			
OPÉRATIONS	RECETTES		
	CA 2023	RAR	CA 2023 AVEC RAR
10 - NOTRE DAME DU BOURG	-	404 199,39	404 199,39
11 - EGLISES	6 217,48	68 658,53	74 876,01
12 - MUSEE	11 360,00		11 360,00
13 - MAIRIE	-	19 449,33	19 449,33
22 - PISCINE	-	101 850,00	101 850,00
23 - AIRES DE JEUX	11 246,00	2 812,00	14 058,00
26 - EQUIPEMENTS PUBLICS DIVERS	6 297,06	103 441,35	109 738,41
31 - VOIRIE	-		-
44 - ACHATS ADMINISTRATION	2 023,99		2 023,99
46 - VIDEOPROTECTION	-		-
TOTAL OPÉRATIONS	37 144,53	700 410,60	737 555,13

Les recettes hors opérations se ventilent de la façon suivante :

HORS OPERATIONS EQUIPEMENTS	CA 2023
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 699 552,78
dont 1068 affectation de résultat	1 512 396,95
dont 10222 FCTVA	84 801,11
dont 10226 Taxe d'aménagement	100 504,72
dont 10251 dons et legs	1 850,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 100,00
27-autres immo financières (quote part emprunts assainisseme	10 450,04
TOTAL OPERATIONS RÉELLES	1 711 102,82
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	367 977,91
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	367 977,91
TOTAL RECETTES HORS OPERATIONS	2 079 080,73

LE BUDGET DU CCAS

Le Centre communal d'action sociale (CCAS) est un établissement public qui anime une action générale de prévention et de secours d'urgence dans la commune.

Il est présidé par le Maire et administré par un Conseil d'Administration.

LE CONTENU DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement

Elles sont essentiellement :

- pour des aides aux personnes en difficultés pour 8 360.47 €
- des subventions de 8 800€ au Secours populaire et Secours catholique

Les recettes de fonctionnement

Elles proviennent :

- de la subvention versée par le budget principal à hauteur de 18 000 €
- du résultat de fonctionnement reporté de 61 559.80 €

Section d'investissement

Les dépenses d'investissement

Des dépenses d'investissement à hauteur de 768.49€ pour l'achat d'un présentoir, d'un panneau d'affichage et d'un scanner.

Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement correspondent :

- au solde d'exécution de la section reporté des exercices précédents de 9 593.70€
- au FCTVA pour 66.65 €

Le compte administratif 2023 du budget du CCAS se présente de la façon suivante

CA 2023 - FONCTIONNEMENT BUDGET CCAS RABASTENS	
Chapitre	CA 2023
011 - Charges à caractère général	642,89
022 - Dépenses imprévues	-
65 - Autres charges de gestion courante	17 160,47
67 - Charges exceptionnelles	-
OPÉRATIONS RÉELLES	17 803,36
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	-
OPÉRATIONS D'ORDRE	-
TOTAL DEPENSES	17 803,36
Chapitre	CA 2023
74 - Dotation, subventions et participations	18 000,00
OPÉRATIONS RÉELLES	18 000,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	-
OPÉRATIONS D'ORDRE	-
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	61 559,80
TOTAL RECETTES	79 559,80

CA 2023 - INVESTISSEMENT BUDGET CCA RABASTENS	
Chapitre	CA 2023
21 - Immobilisations corporelles	768,49
020 - Dépenses imprévues	-
OPÉRATIONS RÉELLES	768,49
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	768,49
Chapitre	CA 2023
10 - Dotations, fonds divers et réserves	66,65
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	9 593,70
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	9 660,35